

FEUILLE DE ROUTE

*Direction Régionale / Départementale
des Finances Publiques*
du
(Nom du Département)

ANNEE

La feuille de route est un document synthétique, qui matérialise les conclusions du cycle d'échanges mené entre le DDG et le n° 1 sur la performance et les moyens du département pour l'année à venir.

Son objet est de servir de support au n° 1 départemental pour la présentation aux chefs de service et aux cadres de la direction des objectifs, des moyens et des actions prioritaires de la direction pour l'année à venir. Cette présentation intervient, dans la mesure du possible, avant la fin de l'année n-1.

1. Stratégie du département

Rappel des orientations prioritaires de la direction

En préambule, seront ici rappelées les orientations prioritaires pluriannuelles – objectifs et plans d’actions - prévues dans la lettre de mission « entrant », éventuellement amendées et/ou complétées à l’issue du dialogue de gestion annuel entre le DDG et le n°1.

Sont également indiquées les propositions d’actions prioritaires annuelles à conduire dans l’année.

1.1 Stratégie pour le département

Objectifs « missions »

Les indicateurs de performance sont ici listés en précisant ceux d'entre eux qui sont repris au volet performance du BOP.

→ Libellés des indicateurs et cibles associées.

→ Eléments d'appréciation du niveau de performance visé et des conditions concrètes d'exercice des missions auxquelles se rattache chaque indicateur.

1.2 Stratégie pour le département

Objectifs « structures » et organisation

Seront mentionnées ici les décisions relatives aux réorganisations de structures dans le département dans le cadre du schéma triennal d'adaptation.

Pourront plus généralement être évoqués, au delà des seules réformes de structure, l'ensemble des leviers organisationnels qui pourront être actionnés par la direction.

2.1 Moyens pour le département

Emplois

Les emplois de la direction sont les suivants (source Tagerfip/Magerfip) :

A+
A
B
C

année en cours

année suivante

- Mention des emplois au titre de l'année suivante.

- Nombre de suppressions d'emplois par filière et par grade ;
- Nombre de requalifications et promotions ;
- Nombre d'auxiliaires, renforts.

2.2 Moyens pour le département

Budget

- Pour le personnel : mention des crédits afférents aux ETPT, enveloppe de crédits destinée aux auxiliaires et renforts pour l'année n et année n+1 ;

- Dotation globale de fonctionnement : mention des volumes des années n et n+1.
- Crédits de 2^{ème} niveau (frais de poursuite, changement de résidence, remises diverses, affranchissement informatique..)
- Crédits de 3^{ème} niveau (abondements exceptionnels alloués à partir de la réserve interrégionale)